



En réponse au mail du SE-UNSA

Le mail envoyé fort opportunément par le SE-UNSA à l'issue du CTA du 30 janvier contraignent le SNES et la FSU à une réponse et à quelques questionnements.

Insinuer que les organisations syndicales opposées à la réforme des lycées et du baccalauréat puissent agir de manière irresponsable, est déloyal et mensonger. L'action de soutien aux enseignants de Blaise Pascal en grève contre les E3C n'a pas conduit à des dérapages ni n'a mis en danger des élèves. C'est au contraire la présence syndicale qui a permis de canaliser l'action.

Se réfugier derrière l'absence d'un « vrai dialogue social » qui serait la cause de la situation actuelle et dont le rétablissement résoudrait tout est une manière de nier l'idéologie contenue dans les réformes et l'opposition de fond à celles-ci d'une grande partie des enseignants.

La FSU demande le retrait immédiat de la plainte de la proviseure du lycée, l'abandon de toute poursuite et de toute sanction disciplinaire par le rectorat contre les représentants syndicaux et autres personnels ainsi qu'aux lycéens et la suppression de ce document de leur dossier administratif. La FSU attend une clarification de l'UNSA sur ces questions et non une demande auprès du recteur « de calmer le jeu et de ne pas procéder à des sanctions qui jetteraient de l'huile sur le feu ». Il existerait donc dans la situation des sanctions acceptables.

Concernant le CTA du jeudi 30 janvier qui faisait suite au CTA du 21 janvier déjà boycotté, la FSU a considéré que la situation exceptionnelle de poursuites, menaces et intimidations de deux de ses délégués ne permettait pas à sa délégation de siéger au CTA. Il est bien évident que les DHG proposées par le rectorat sont inacceptables tout comme les suppressions des CAP et la FSU n'attend pas un CTA pour affirmer ses positions et défendre les personnels. C'est au quotidien et dans les instances que le ministère n'a pas encore supprimées, que les représentants du SNES-FSU défendent les personnels.